



Prévention de la réintroduction de la dengue en Polynésie française

La dengue n'a pas circulé en Polynésie française depuis l'épidémie de 2020. Un nouveau cas a été identifié récemment dans votre quartier. Des mesures de prévention et de lutte contre les moustiques sont en cours.

Il est essentiel pour vous de :

- 1) Vous protéger des piqûres de moustiques et éliminer les gîtes larvaires



- 2) Consulter immédiatement votre médecin en cas de fièvre supérieure à 38,5°C en précisant qu'un cas de dengue a été identifié dans votre quartier.

Pour toute autre information sur la maladie, contactez le Bureau de la veille sanitaire et de l'observation de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) au 40.48.82.01 ou par mail à veille.sanitaire@administration.gov.pf